



Danger physique d'un salarié au travail

Par **michele274**, le **10/12/2010** à **06:06**

Bonjour,

Je suis responsable de secteur, J'ai depuis un an dans mon équipe un salarié malade alcoolique depuis des années et ayant fait plusieurs cures de désintoxications.

Ce salarié nous a été imposé par la direction après avoir été sorti d'un autre secteur pour le problème cité ci dessus.

Ce salarié a fait un malaise avec perte de connaissance au volant d'un engin début d'année .(Le personnel présent et moi même qui l'on secouru ont été fortement choqué) Il a été hospitalisé (ce jour là il n'avait aucun signe d'anomalie de comportement). Après un arrêt de plusieurs semaines, le médecin du travail lui a refait une reprise, et me signale qu'il n'est pas bien. Ma hiérarchie reste sourde à mes inquiétudes

Quelques jours plus tard, un état anormal est constaté avec soupçon d'alcoolisme. La personne est isolée et accepte de suivre un éthylotest qui se révèle positif. (Le cas est traité discrètement avec mes supérieurs et la personne prends des congés et un arrêt maladie)

De nouveau il reprend quelques semaines plus tard. Toujours aucune inquiétude de la part de mes supérieurs malgré mes alertes.

Quelques jours plus tard, il refait un malaise avec perte de connaissance sur le lieu de travail et hospitalisé (aucun signe de comportement anormal ce jour là).

Il y a 3 jours, je le croise dans l'enceinte de l'usine. Il m'annonce qu'il vient de faire sa visite de reprise avec le medecin du travail et qu'il rentre lundi reprendre son poste. Le salarié est agité, incoherent et visiblement alcolisé.

Je préviens mon superieur hierarchique qui me dit faire le nécessaire avec la direction.

Aujourd'hui la situation n'est pas claire et la personne doit reprendre le travail lundi. Je crains pour sa securité car nous travaillons sur des machines et avec des engins et pour la santé morale du personnel qui travaille avec lui.

Je ne sais pas quel droit nous avons sans mettre en difficulté ce salarié.

Merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **10/12/2010** à **08:26**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a un CHSCT dans l'entreprise que vous puissiez alerter...